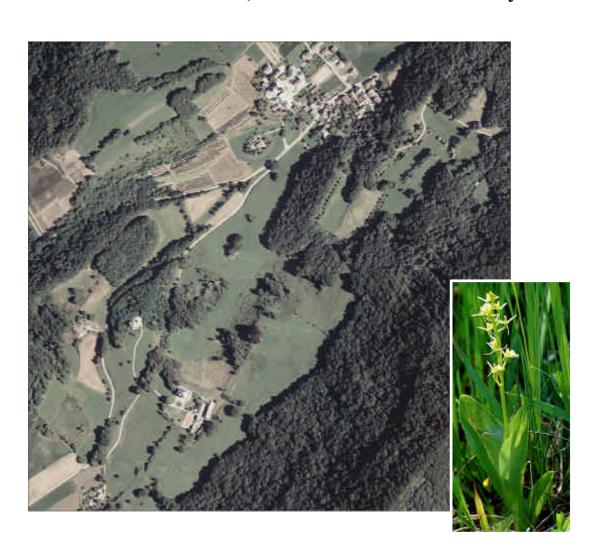




RÉSEAU DE ZONES HUMIDES DANS LA COMBE DE SAVOIE ET LA MOYENNE VALLÉE DE L'ISÈRE (Site Natura 2000 S12 n° FR 8201773)

Document d'objectifs pour le site de Mont-Chabot, Commune de Villard d'Héry



PROPOSITION DE GESTION POUR LE SITE DE MONT-CHABOD

1- PRÉSENTATION DU SITE

- Situation géographique :

Mont-Chabod se trouve sur la commune de Villard d'Héry (canton de Montmélian), versant NW de la colline de Montraillant, à une altitude moyenne de 410 mètres ; la surface Natura 2000 est de 7,6 ha.

- Acteurs, usage :

- <u>contexte foncier</u> : inscrit en totalité dans le domaine de Mont Chabot (P. de Villeneuve, seul propriétaire).
- <u>Agriculture</u>: site exploité par un seul agriculteur (alternance fauche / pâturage par des charolais), Jean Buisson.
- <u>Chasse</u>: domaine de chasse de l'ACCA de Villard d'Héry, hors réserve de chasse agréée.

Le site est classé en ZNIEFF de type 1.

- <u>classement au Plan d'Occupation des Sols</u> : entièrement NC (zone agricole).
- <u>Fréquentation humaine</u>: ce site ne connaît guère de fréquentation humaine; du fait de sa petite taille, de son sol peu portant et de la fragilité de sa flore, il importe qu'il conserve la plus grande confidentialité possible, ce qui est d'ailleurs le souhait du propriétaire et de la commune.

- Contexte hydraulique:

Ce site fait partie du bassin versant du Val Coisin, désigné "Grand Site" par le conseil général de la Savoie, d'où des efforts particuliers consentis sur la restauration de la qualité de l'eau et des milieux naturels.

Le marais est alimenté par deux sources coulant en limite amont du site ; son exutoire passe sous la D202 et se déverse dans le Coisin au Pont de Blanche Morette par le ruisseau des Rivaux (1100 mètres de longueur) dont il est la source principale.

2- PATRIMOINE NATUREL ET PROBLÉMATIQUES DE GESTION

Enjeu prioritaire au regard de la Directive habitats :

Liparis loeselii, Liparis de Loesel, orchidée prioritaire : inscrite à la « Directive Habitats », Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages :

Annexe 2 : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

La figure 1 présente les habitats.

Habitats à valeur patrimoniale :

<u>Prairie à molinie</u>: prairie sur sol pauvre et humide; abondance notamment de la succise; se trouve près du marais ainsi qu'autour des deux sources sur le versant (cet habitat débordant la zone Natura 2000). Non embroussaillée car entretenue.

<u>Magnocariçaie</u>: milieu plus humide en permanence que le précédent ; c'est lui qui héberge le liparis de Loesel, dans une partie en « radeau » sur le bord nord du plan d'eau : à ce titre sa conservation est prioritaire. Embroussaillement actuel (saule cendré, bouleau, bourdaine) dû à un déclin de la pression agricole.

<u>Phragmitaie</u>: au contact du plan d'eau et en l'absence de pâturage, le roseau colonise les prairies et cariçaies, qu'il fait disparaître; il résiste ensuite plus ou moins durablement à l'embroussaillement.

<u>Plan d'eau</u>: limité à quelques mètres carrés (comblement, envahissement par la végétation).

Habitats plus répandus :

<u>Fourrés de saule cendré</u>: ils ont envahi la plus grande partie de la zone humide; le saule cendré n'est pas à éradiquer (diversité biologique), mais son emprise et son dynamisme sont une menace pour la flore de marais.

<u>Prairie mésophile</u>: il s'agit d'une végétation de prairie « moyenne », avec quelques secteurs plus humides (zone à menthe) ou plus sec (coteau embroussaillé de prunellier et aubépine); elle occupe la plus grande partie du site et constitue une « zone tampon » pour le marais.

<u>Bois feuillu de plaine</u>: dominés par le frêne et le saule blanc (abords du plan d'eau) ou plus diversifiés (charme, chêne, merisier ...); également quelques sujets d'ornement (hêtre pourpre, liquidambar, épicéa ...).

Flore patrimoniale: l'inventaire complet figure en annexe.

En plus du Liparis déjà cité (dont il s'agit ici de l'une des 6 stations savoyardes), ce site héberge deux espèces protégées :

- Juncus anceps, jonc;

- Ophioglosse, fougère.

Pour le reste, le cortège floristique est assez riche, avec notamment 8 espèces d'orchidées.

Faune patrimoniale : pas d'espèce remarquable parmi les invertébrés (mais seuls les papillons ont été inventoriés : 12 espèces contactées en trois sorties entre mai et juillet 2002), ni les vertébrés (frayère de grenouille rousse, passage du canard colvert).

Figure 1. Site de Montchabot : végétation.

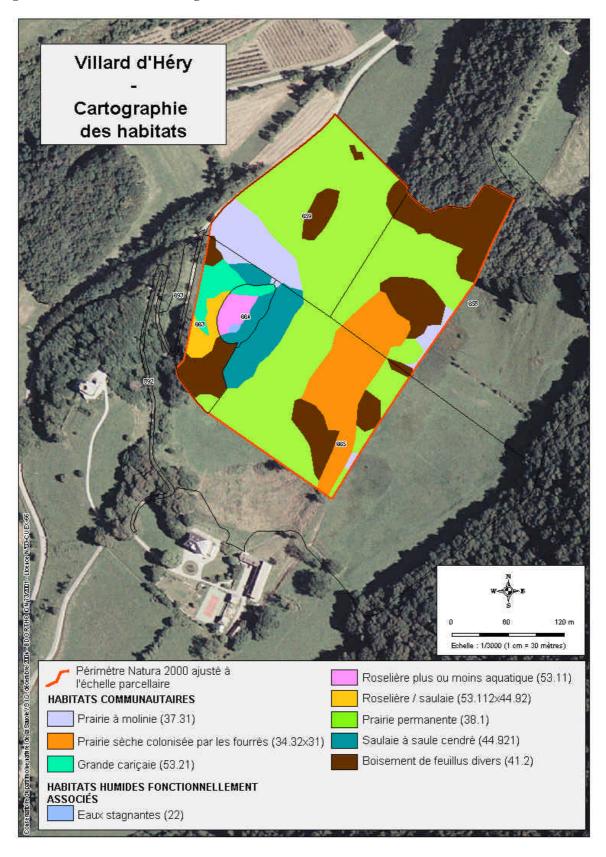
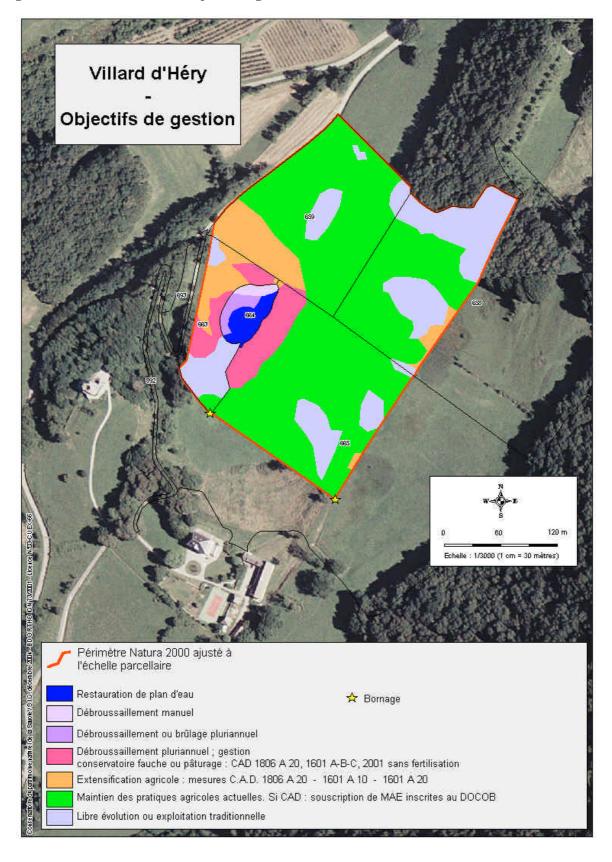


Figure 2. Site de Montchabot : objectifs de gestion.



3- PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES, ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Les propositions ci-après sont illustrées sur la figure 2. Elles restent entièrement du domaine du volontariat ; allant dans le sens de la Directive Habitats, elles sont susceptibles de bénéficier de financements au titre de Natura 2000, selon un cahier des charges présenté en fin de document

- restauration et entretien de l'habitat du liparis de Loesel :

Cet habitat, réduit en surface, souffre aujourd'hui à la fois d'un défaut d'entretien (accumulation de litière et embroussaillement néfastes à la petite flore) et d'un piétinement par le bétail (aggravé durant les années sèches de 2003 et 2004, où cette partie humide était attractive pour lui).

- <u>partie en « radeau »</u>: la fragilité du sol ne permet que des interventions manuelles et précautionneuses; celles ci peuvent être pluriannuelles en partie centrale très humide, devraient être annuelles en périphérie (débroussaillement en fin d'été avec exportation de la matière).
- <u>reste des prairies humides</u>: *Moliniaie et cariçaie*: que ce soient les périmètres de sources des pâturages supérieurs ou bien les environs du lac, le pâturage "charolais" engendre des refus et des dégâts par piétinement. La fauche avec exportation de la matière sera à proposer dans le cadre d'un contrat d'agriculture durable.

- reste de la végétation :

- *la prairie mésophile* (non humide) : le mode d'exploitation actuel alternant fauche et pâturage, est compatible avec les enjeux biologiques.
- la roselière : le débroussaillement pluriannuel est souhaitable ; la partie terrestre pourrait être restaurée en prairie humide par des doubles fauches avec exportation de la matière organique durant la saison de végétation ; il serait intéressant de conserver une frange aquatique.
- <u>terrassements</u> : de la parcelle "lac" (cadastrée à près de 2600 m²) ne subsistent que quelques ares en eau : la question d'un recreusement du lac est posée par le propriétaire. Ce recreusement peut s'envisager :
 - sur la roselière, si possible en pente douce de manière à préserver une bordure plus ou moins large de roseaux,
 - sur les habitats terrestres avec arbres ;

Ce recreusement ne peut se faire sur la partie ouverte au nord, au regard de la Directive habitat (habitat du liparis de Loesel) ; enfin, le stockage des déblais devra éviter la zone de marais. (cf cahier des charges).

NB : au delà de 1000 m², ces travaux sont soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau.

- **gestion hydraulique** : l'intérêt biologique de la zone humide dépend très largement de son alimentation en eau ; la garantie du niveau (et de la qualité) de l'eau est donc indispensable à la conservation du site. Le creusement d'un « trop plein » du lac, s'il s'avère utile, devra être situé et calé de manière fine pour minimiser l'effet de drainage.
- <u>fréquentation humaine</u>: ce site aux dimensions réduites et au sol et à la végétation sensibles ne doit en aucune façon subir un accroissement de la fréquentation humaine, et ce d'autant moins qu'il se trouve environné de pâturages.

4- OPERATIONS ELIGIBLES POUR DES FINANCEMENTS AU TITRE DE NATURA 2000

a)- Bilan surface et financier

| | objectifs | opérations | surface |
|----------------------|------------------------|-------------------------|---------------------|
| Prairie en radeau | Entretien habitat | Débroussaillement | 450 m ² |
| (habitat du liparis) | | manuel | |
| Reste des prairies | Entretien - | Extensification | 7300 m ² |
| humides | restauration d'habitat | agricole | |
| Brousses de saule | Restauration d'habitat | Débroussaillement | 5800 m ² |
| cendré | | puis entretien agricole | |
| Entretien de | Maîtrise + | Broyage et/ou brûlage | 725 m² |
| roselière | conservation | pluriannuel | |
| Recreusement étang | Paysager + diversité | Creusement (cahier | 1410 m² |
| | | des charges à définir) | (hypothèse) |

Action des Contrats d'Agriculture Durable éligibles sur ce site

| INTITULE DE L'ACTION* | CODE ACTION | |
|--|----------------|--|
| Mesures prioritaires : gestion conservatoire des prairies humides | | |
| Gestion contraignante de milieux remarquables, prairies humides | 1806 C 20 | |
| Utilisation tardive de la parcelle sur milieux remarquables à intérêt faunistique et floristique particulier, après le 01/07 (plaine) ou après le 15/07 (moyenne montagne) | 1601 A 10 | |
| Utilisation tardive de la parcelle sur milieux remarquables à intérêt faunistique et floristique particulier, après le 15/07 (plaine) ou après le 20/07 (moyenne montagne) | 1601 A 20 | |
| Utilisation tardive de la parcelle sur milieux remarquables à intérêt faunistique et floristique particulier, après le 5/08 (plaine) ou après le 15/08 (moyenne montagne) | 1601 A 30 | |
| Mesures secondaires : extensification des pratiques sur les cultures et prairies périphériques | | |
| Gestion extensive des prairies par pâturage et/ou fauche avec suppression de fertilisation minérale | 2001 D 00 | |
| Non utilisation des milieux fragiles | 1805 A 00 | |

^{*}détail des cahiers des charges dans l'arrêté préfectoral de Savoie DDAF/SEA 2004-068 qui fera l'objet d'une mise à jour annuelle et qui servira de référence.

- Cahiers des charges des Contrats Natura 2000 éligibles sur ce site

Les cahiers des charges des intervention envisageables figurent sur les pages suivantes :

Restauration de prairies humides

Entretien de prairies humides

- A Fauche
- B Pâturage

Restauration et petit milieu aquatique (recreusement de l'étang de Montchabod)

" RÉSEAU DE ZONES **HUMIDES DANS LA COMBE DE SAVOIE ET LA MOYENNE** VALLÉE DE L'ISÈRE (Site Natura 2000 S12 n° FR

8201773)

Restauration de prairies humides

Ref PDRN & DocOb

| Descriptif et Objectifs | | | |
|--|--|---|--|
| Habitats et espèces communautaires visés | - Prairies à molinie (64.10/37.31) | - Liparis de Loësel <i>(Liparis loeselli)</i> - Damier de la Succise <i>(Euphydryas aurinia)</i> | |
| Habitats associés fonctionnellement | - Roselières (Phragmition – 53.1) - Groupements à grandes cypéracées (Magnocaricion – 53.2) | | |
| Objectifs de la mesure | Réhabilitation de prairies humides ou tourbières plus ou moins boisées et atterries suite à l'interruption de leur entretien traditionnel par fauche ou pâturage. Cette mesure vise particulièrement à : - supprimer les ligneux (saules, bourdaine, aulne glutineux) et réduire la densité d'espèces herbacées (roseau, solidages) qui exercent une forte compétition sur la végétation basse de ces prairies humides. - éliminer la couverture de matière organique accumulée. NB: La viabilité et la pertinence de cette restauration devront avoir été évaluées au préalable en démontrant qu'elle engendre une amélioration écologique supérieure à celle de l'évolution spontanée vers un habitat boisé. Les surfaces à restaurer devront notamment avoir conservé une végétation herbacée significative. | | |
| Résultats attendus | Blocage du processus d'atterrissement des prairies humides et amélioration de leur diversité floristique et faunistique. Rétablissement des conditions favorables à la phase d'entretien des prairies humides. | | |
| Degré d'urgence | PRIORITAIRE | | |
| Périmètre d'applica | | | |
| En so somente du le | Voir documents d'applications par site | | |
| Engagements rémunérés | | | |

| | 3. FAUCHE DE RESTAURATION Opérations: - fauche mécanique ou manuelle avec exportation (plusieurs niveaux de difficulté pour la fauche mécanique selon portance et densité de végétation) incluant mise en bottes et éventuellement mise en tas des bottes en périphérie du site et bâchage. Période d'intervention: juin/ août. | |
|---|---|--|
| Engagements non rémunérés | Conservation d'arbres ou bosquets à des fins paysagères ou biologiques dès lors que leur présence reste compatible avec la restauration des prairies. Pas de travail du sol ni de semis, ni de plantation de ligneux Pas de drainage (entretien du réseau existant avec concertation préalable de l'opérateur) Pas de stockage de bois ou autres produits sur les parties restaurées | |
| Dispositions particulières | - se conformer à la réglementation en vigueur en matière de brûlage - diagnostic obligatoire du projet de gestion par opérateur avec validation du plan d'exécution des travaux | |
| Fréquence d'intervention | Bûcheronnage / débardage / dessouchage : 1 par tranche de restauration. Débroussaillage : 1 à 2 (si gros ligneux à l'origine) par tranche de restauration. Fauche de restauration : 3 à 5 (selon état d'embroussaillement initial) par tranche de restauration. Cette opération peut donc à elle seule, faire l'objet d'un contrat de 5 ans. | |
| Compensations fina | ncières | |
| Montant et nature de l'aide | - Sur devis NB: l'entretien de ces milieux n'est pas sensé dégager un revenu d'exploitation. L'intégralité des dépenses peut donc être pris en charge. | |
| Durée et modalités de versement des aides | Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur). | |
| Suivis / contrôles | | |
| Points de contrôle | Surface traitée / Suivi photographique et cartographique / Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais). | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Surface restaurée. Groupements végétaux, espèces (flore et/ou faune) indicatrices de l'habitat et estimation des espèces floristiques indicatrices de l'habitat. | |

| " RÉSEAU DE ZONES HUMIDES DANS LA COMBE DE SAVOIE ET LA MOYENNE VALLÉE DE L'ISÈRE (Site Natura 2000 S12 n° FR 8201773) | Entretien de prairies humides A - Fauche | | Ref PDRN & DocOb |
|--|--|----------------------------------|---------------------|
| Descriptif et Objectifs | | | |
| Habitats et espèces communautaires visés | - Prairies à molinie (64.10/37.31) -Liparis de Loësel (Liparis loeselli) | | |
| Habitats « fonctionnellement » associés | - Groupements à grandes cypéracées (Magnocaricion – 53.2) | | |
| Objectifs de la mesure | Entretien par fauche de prairies humides déjà ei | n état favorable de conservation | |
| Résultats attendus | Maintien de la diversité floristique et faunistiqu | e. | |
| Degré d'urgence | PRIORITAIRE | | |
| Périmètre d'application | de la mesure | | |
| | Voir documents d'application par site | | |
| Engagements du bénéfic | iaire | | |
| Engagements rémunérés | Opérations: - Fauche mécanisée ou manuelle après la période de forte sensibilité de la flore et/ou de la faune, avec exportation de la végétation fauchée hors de la prairie - Si stockage temporaire sur le site ou en périphérie les balles seront mis en tas et bâchées. Période d'intervention: à partir du 15 juillet. Selon les sites, le contrat stipulera si une date plus précoce peut être envisagée. | | |
| Engagements non rémunérés | - Pas de stockage de fumier ni de fourrage - pas d'amendements organiques ou minéraux - Pas de drainage - Pas de travail du sol ni de semis. | | |
| Dispositions particulières | - Diagnostic obligatoire du projet de gestion par opérateur avec validation du plan d'exécution des travaux | | |
| | Tous les 1, 2 ou 3 ans selon : | | |
| Fréquence d'intervention | la densité de roseau ou ligneux que l'intervalle entre les fauches devra maintenir sous le seuil jugé compatible avec les enjeux de conservation, les contraintes techniques telles que vitesse de recolonisation de ligneux | | |
| Compensations financiè | res | | |
| Montant et nature de l'aide | Sur devis | | |
| Durée et modalités de versement des aides | Contrat sur une durée minimale de 5 ans, 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur). | | |
| Suivis / contrôles | | | |
| Points de contrôle | Objectif de gestion du document d'application Surface pâturée, Suivi photographique et cartographique, Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais). | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Surface fauchée.Diagnostic situation des habitats et espèces indicatrices. | | |

" RÉSEAU DE ZONES HUMIDES DANS LA COMBE DE SAVOIE ET LA MOYENNE VALLÉE DE L'ISÈRE

(Site Natura 2000 S12 n° FR 8201773)

Entretien de prairies humides B - Pâturage

Ref PDRN & DocOb

| 8201773) | | | | | |
|---|--|---|--|--|--|
| Descriptif et Objectifs | ifs | | | | |
| Habitats et espèces communautaires visés | - Prairies à molinie (64.10/37.31) | Liparis de Loësel <i>(Liparis loeselli)</i> | | | |
| Habitats « fonctionnellement » associés | - Groupements à grandes cypéracées (Magnocaricion – 53.2) | | | | |
| Objectifs de la mesure | Entretien par pâturage extensif de prairies humi | des déjà en état favorable de conservation | | | |
| Résultats attendus | Maintien de la diversité floristique et faunistique | е. | | | |
| Degré d'urgence | PRIORITAIRE | | | | |
| Engagements du bénéfic | | | | | |
| Engagements rémunérés | Opérations: - Mise en place d'une clôture fixe ou mobile (si absente) - Entretien clôture - Pâturage extensif (max = 1 UGB/ha) par bovins ou équins Période d'intervention: à définir selon les sites en fonction des objectifs de conservation et des contraintes de gestion des animaux. | | | | |
| Engagements non rémunérés | mise en défens des mares pour éviter le piétinement, pas d'amendements organiques ou minéraux ni de stockage de fumier, fauche ou broyage des refus de pâturage (non recours aux phytocides), pas d'affouragement, surveillance régulière du bétail et tenue d'un carnet de pâturage (périodes, nombre d'animaux). | | | | |
| Dispositions particulières | Non recours à des produits antiparasitaires à base d'ivermectine pour le déparasitage des animaux Diagnostic obligatoire du projet de gestion par opérateur avec validation du plan d'exécution des travaux | | | | |
| Fréquence d'intervention | A définir selon les sites en fonction des objectifs de conservation et de la « réponse » des habitats et des espèces à ce mode de gestion (refus de pâturage, évolution de la flore). | | | | |
| Compensations financiè | res | | | | |
| Montant et nature de l'aide | Montant attribué à la mesure agro-environnementale correspondante (18.06 C 20) des contrat d'agriculture durable soit 183,85 €/ha/an . | | | | |
| Durée et modalités de versement des aides | Contrat sur une durée minimale de 5 ans, 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur). | | | | |
| Suivis / contrôles | | | | | |
| Points de contrôle | Objectif de gestion du document d'application Surface pâturée, Carnet de pâturage : enregistrement des pratiques par le contractant, Suivi photographique et cartographique, Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais). | | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | - Surface pâturée, - Diagnostic situation des habitats et espèces indicatrices. | | | | |

" RÉSEAU DE ZONES HUMIDES DANS LA COMBE DE SAVOIE ET LA MOYENNE VALLÉE DE L'ISÈRE

(Site Natura 2000 S12 n° FR 8201773)

Restauration de petit milieu aquatique

Ref PDRN & DocOb

| 8201773) | | | | |
|---|--|---|--|--|
| Descriptif et Objectifs | Descriptif et Objectifs | | | |
| Habitats et espèces communautaires visés | Végétation du Magnopotamion et/ou de l'Hydrocharition (22.13 x 22.41 et 22.421) | éventuellement Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) | | |
| Habitats associés | Végétation d'hydrophytes enracinés ou flottan | ts (22.41x22.43) | | |
| Objectifs de la mesure | Cette mesure vise la réhabilitation de petits milieux aquatiques ayant perdu tout ou partie de leur valeur biologique par évolution naturelle (atterrissement) ou suite à des dégradations anthropiques (remblais) | | | |
| Résultats attendus | Maintien ou augmentation des superficie/effectifs des habitats/espèces communautaires. Amélioration et diversification de la valeur écologique et fonctionnelle des écosystèmes aquatiques du réseau de zones humides. | | | |
| Degré d'urgence | SECONDAIRE | | | |
| Périmètre d'application | Périmètre d'application de la mesure | | | |
| Voir documents d'application par site | | | | |
| Engagements du bénéficiaire | | | | |
| Engagements rémunérés | Opérations: - Remise en eau d'un ancien étang sur un périmètre respectant le liparis de Loesel - Exportation des déblais à l'extérieur du site ou réutilisation in situ si ceci n'altère pas de prairie humide (réglage en prairie non humide). Période d'intervention: automne hiver | | | |
| Engagements non rémunérés | Remise en état des abords après intervention Contribution à la maîtrise de la fréquentation (ex : barrière pour éviter les engins motorisés de loisir). | | | |
| Dispositions particulières | - Diagnostic obligatoire du projet de gestion par opérateur avec validation du plan d'exécution des travaux | | | |
| Fréquence d'intervention | - 1 par contrat | | | |
| Compensations financiè | res | | | |
| Montant et nature de l'aide | Sur devis | | | |
| Durée et modalités de versement des aides | Contrat sur une durée de 5 ans. 50 % du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur). | | | |
| Suivis / contrôles | | | | |
| Points de contrôle | Superficie traitée / Suivi photographique et cartographique / Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais). | | | |
| suivi et évaluation | Groupement végétal, espèces (flore et/ou faune) indicatrices de l'habitat. | | | |
| | | | | |

ANNEXE 1

Flore (en gras : espèces protégées)

| Flore (en gras : especes p | | |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Achillea millefolium | Galium palustre | Orchis militaris |
| Achillea roseo-alba. | Galium uliginosum | Paris quadrifolia |
| Agrimonia eupatoria | Galium verum | Phalaris arundinacea |
| Agrimonia eupatoria | Genista tinctoria | Phragmites australis |
| Alnus glutinosa | Geranium nodosum | Plantago major |
| Angelica sylvestris | Geranium robertianum | Platanthera bifolia |
| Brachypodium pinnatum | Geum urbanum | Poa trivialis |
| Calystegia sepium | Gymnadenia conopsea | Populus alba |
| Carex acutiformis | Hedera helix | Populus nigra |
| Carex elata | Holcus lanatus | Populus tremula |
| Carex tomentosa | Hypericum tetrapterum | Potentilla erecta |
| Carex acuta | Inula salicina | Potentilla reptans |
| Carex acutiformis | Juncus anceps | Pulicaria dysenterica |
| Carex flacca | Juncus inflexus | Ranunculus acris |
| Carex hirta | Juncus subnodulosus | Robinia pseudoacacia |
| Circaea lutetiana | Lathyrus pratensis | Rumex crispus |
| Cirsium palustre | Liparis loeselii | Salix cinerea |
| Cirsium monspessulanum | Listera ovata | Salix alba |
| Colchicum autumnale | Lonicera xylosteum | Scrophularia nodosa |
| Cornus sanguinea | Lotus pedunculatus | Selinum carvifolia |
| Corylus avellana | Lycopus europaeus | Silene flos-cuculi |
| Dactylis glomerata | Lysimachia vulgaris | Solanum dulcamara |
| Dactylorhiza fistulosa | Lythrum salicaria | Solidago gigantea |
| Dacylorhiza incarnata | Mentha aquatica | Stachys officinalis |
| Epipactis palustris | Mentha longifolia | Trifolium pratense |
| Equisetum palustre | Myosotis scorpioides | Trifolium repens |
| Equisetum telmateia | Nasturtium officinale | Trisetum flavescens |
| Eupatorium cannabinum | Oenanthe lachenalii | Urtica dioica |
| Filipendula ulmaria | Ononis repens | Valeriana dioica |
| Frangula alnus | Ononis spinosa | Verbena officinalis |
| Fraxinus excelsior | Ophioglossum vulgatum | Vicia cracca |
| · · | | |

Papillons

| Espèce | 24/05/02 | 17/06/02 | 23/07/02 |
|------------------------------|----------|----------|----------|
| Pieris brasicae | | | 2 |
| Colias hyale ou alfacarensis | | | 2 |
| Leptidae sp. | | | 1 |
| Everes alcetas | | | 1 |
| Polyommatus bellargus | | | 1 |
| Aglais urticae | 1 | | |
| Cynthia cardui | | 1 | |
| Mellicta athalia | | 1 | |
| Maniolia jurtina | | | 4 |
| Pyronia tithonus | | | 1 |
| Coenonympha pamphilus | | 2 | 1 |
| Pararge aegeria | | | 1 |